

2012/4411 - Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon (AFPICL) pour la souscription de deux premiers emprunts d'un montant total de 20 000 000 d'euros - Opération : reconversion des anciennes prisons Saint Paul et Saint Joseph (Direction des Finances) (BMO du 30/04/2012, p. 0996)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

M. ARRUE Jean-François, rapporteur : Cette délibération porte sur le soutien apporté par notre commune, à un projet qui me paraît intéressant à un triple titre.

Chacun sait que l'ouverture de la maison d'arrêt de Saint-Quentin-Fallavier a permis enfin la désaffectation de la maison d'arrêt Saint-Paul/Saint-Joseph, mettant fin à un scandale pénitentiaire, maintes fois reconnu par les Gardes des Sceaux successifs, sans que jusqu'alors une solution n'ait pu y être apportée. Nous ne pouvons pour cette première raison, que nous en réjouir.

Mais cette désaffectation a laissé en partage à la Ville deux bâtiments emblématiques de l'architecture pénitentiaire du XIX^e, éléments patrimoniaux particulièrement dignes d'intérêt, mais dont la réaffectation s'annonçait délicate.

L'université catholique est un établissement d'enseignement supérieur particulièrement emblématique de notre Ville. Créée elle aussi à la fin du XIX^e siècle, quelques mois après la promulgation de la loi de 1875 autorisant la création d'établissement d'enseignement supérieur privé, elle fait partie intégrante et elle a contribué largement au mouvement du catholicisme social, qui constitue également sur le plan du patrimoine culturel de notre ville, un élément particulièrement emblématique.

C'est donc une conjonction heureuse de voir l'Université catholique acquérir de l'Etat les deux anciennes prisons, pour y créer un ensemble immobilier dédié à l'enseignement supérieur, mais aussi à l'habitat social, aux commerces, aux services.

Le projet architectural de cette rénovation, qui va vous être présenté, est séduisant. Il réalise une mixité bienvenue entre université, logements, bureaux et commerces. Il est ouvert sur le quartier, perméable, lumineux et végétalisé. Il fait appel aux technologies les plus modernes en matière de bilan énergétique.

Ce projet s'inscrit dans la Presqu'île, partie Nord de Confluence, derrière les voûtes de Perrache, dans un quartier dont la réhabilitation se situe au premier plan des préoccupations de notre Plan de Mandat. Il sera le pendant harmonieux des nouvelles Archives municipales, de l'autre côté du cours Charlemagne.

La Ville se devait, dans la limite de ses compétences et des dispositions légales et réglementaires qui s'imposent à elle, de contribuer, de faciliter, de soutenir ce projet. Elle le fait en apportant sa caution à hauteur de 50 % aux deux emprunts, pour un montant de 20 M€, contractés par l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut catholique de Lyon.

Je pense que cette délibération pourrait être adoptée à l'unanimité, en tout cas c'est le vœu que je forme.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Pour que nous ayons un aperçu d'un dossier, qui est évidemment emblématique pour la Ville, nous avons souhaité pouvoir nous réunir comme nous le faisons sur un certain nombre de dossiers, en Commission générale. Donc, je suspends un instant le Conseil municipal.

(Interruption de séance à 19h00.)

Présentation du projet de reconversion des prisons Saint-Paul/Saint-Joseph par M. Thierry Roche, Architecte coordonnateur du projet

M. LE MAIRE : J'accueille M. Gouttenoire, Directeur régional de l'OGIC, M. Jean-Marc Truchot, de l'Université catholique de Lyon et M. Thierry Roche, Architecte coordonnateur du projet. C'est lui qui va nous assurer la présentation du projet.

M. ROCHE Thierry, Architecte coordonnateur du projet : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, c'est toujours une joie de présenter ce projet. Je vais essayer d'être relativement bref et vous expliquer le projet de la restructuration et la reconversion des prisons de Lyon.

Vous avez donc deux sites : Saint-Joseph et Saint-Paul, qui ont une valeur patrimoniale extrêmement intéressante. Je ne vais pas m'appesantir dessus : simplement ces deux prisons ont été faites à deux périodes différentes du XIX^e.

La première réalisée par Baltard, Saint-Joseph, est la plus près du Rhône, elle a été conçue dans un style architectural néo-classique, qui était le reflet d'une vision universelle et humaniste sur la rédemption et la reconstruction de l'individu ; donc l'architecture prenait la forme d'idée généreuse, avec de grandes ouvertures. On pensait que les prisonniers pouvaient être réhabilités. C'est Baltard, c'est le début du XIX^e.

Ensuite, juste à côté, c'est Saint-Paul, plus près de la place des Archives réalisé par Louvier, on s'aperçoit à la fin du XIX^e siècle, que finalement l'homme va être difficilement réhabilitable, entre guillemets. Du coup, le langage devient néo-roman, sous un plan panoptique, les ouvertures deviennent plus petites. Là, quelqu'un qui se met au centre du plan panoptique, va pouvoir avoir une vision sur l'ensemble et c'est une vision un peu différente justement de l'univers carcéral.

On a une magnifique chapelle sur la partie Saint-Joseph, justement dans la partie centrale qui va être donc réhabilitée et préservée. Le patrimoine est assez extraordinaire : on a eu peu l'occasion de pouvoir le visiter jusqu'à présent, en tout cas je ne vous le souhaite pas dans un premier temps, mais aujourd'hui on va pouvoir le redécouvrir ; il y a une vraie

qualité, à la fois de la conception architecturale liée à l'idée de cette époque-là, mais aussi à la manière dont cela a été construit, techniquement.

L'objectif qui nous a été donné, et auquel nous avons répondu, a été atteint avec une équipe pluridisciplinaire, c'est une vraie diversité : à la fois dans la maîtrise d'ouvrage par l'initiative Dentressangle avec OGIC, mais aussi Habitat et Humanisme, l'OPAC du Rhône et puis l'Université catholique.

Donc diversité de personnes, diversité de maîtres d'ouvrage, diversité d'architectes : j'ai la chance de coordonner le projet urbain, mais il y a à la fois l'Agence Garbit et Blondeau qui travaille sur l'Université catholique, et les Studios Ory, sur la partie de l'OGIC. L'objectif est que tous, dans notre diversité, nous puissions faire un projet cohérent. S'il y a une chose que l'on voulait effectivement partager, c'est cette vision –entre guillemets– humaniste, qui fait que finalement le projet devait se ré-ouvrir sur la ville par un lieu qui innove, à la fois peut-être dans l'architecture, mais surtout par sa pratique urbaine. Ré-ouvrir sur la ville : un lieu d'enfermement qu'on va découvrir à travers la diversité des usages et de la programmation.

On va voir qu'effectivement il y a l'Université catholique, mais il y a aussi une grande partie sur l'autre îlot ouvert pour des bureaux, un foyer étudiants, du logement social, du logement en accession..., une multiplicité de programmations.

Ce projet s'insère totalement dans le projet Confluence : c'est une poursuite de l'idée de diversité et de l'insertion dans la ville. A la fois, on fait tomber au niveau du Nord, les voûtes, et à la fois on vient s'ouvrir sur le nouveau Confluent.

C'est une démarche architecturale, qui est novatrice, mais qui va respecter le patrimoine. On va le voir à travers diverses images, tout se joue à travers la conservation, puisqu'on est allé au delà de ce qu'on devait préserver, tout en donnant une dimension architecturale novatrice.

Et puis, c'est une démarche environnementale, conforme aux ambitions de la Confluence qui prend en compte des paramètres qui sont beaucoup plus complexes, liés à la conservation du patrimoine et à la liaison entre le patrimoine, ancien et moderne.

Donc, on voit bien l'innovation, l'intégration et l'ouverture. Le projet s'inscrit à la fois sur une liaison ultérieure, qu'on pourra voir entre le Rhône et la place des Archives, une liaison à travers deux îlots, puis la liaison Nord-Sud, avec l'étude qui pourra être faite sous la gare de Perrache, permettant cette transhumance des étudiants depuis la place Carnot, qui est conservée bien sûr, vers l'école qui sera située sur le site de la restructuration des prisons.

Ce lieu va être parcouru et va participer à la restructuration de cette traversée de la gare, à travers justement la reprise aussi de la place des Archives, qui va prendre vraiment une dimension de place vivante.

Sur la composition du plan masse, à droite vous avez donc le Rhône, avec les quais et puis vous avez Saint-Joseph et Saint-Paul. Saint-Paul, c'est l'université. Ce que vous voyez en orange, ce sont toutes les parties qui sont conservées, donc le plan panoptique avec cinq branches et les constructions qui vont se faire autour de l'Université. Une grande verrière va abriter un parcours par lequel on va pouvoir passer par la place des Archives, le public va pouvoir traverser l'Université pour aller après dans Saint-Joseph et notamment dans les jardins de Saint-Joseph. On fait tomber les murs, l'Université s'ouvre sur la ville aussi, c'est-à-dire qu'elle n'est pas réservée qu'à l'Université, mais vraiment il sera possible pour les gens de pouvoir la traverser, pendant les heures ouvrables (ce sera bien sûr fermé la nuit) ; on va pouvoir aller dans l'îlot Saint-Joseph à travers tout un ensemble de petits jardins qui seront ouverts.

Je ne vais pas m'attarder sur le projet environnemental sachant qu'on est vraiment sur la performance, performance énergétique, certes, mais performance d'usage. Il y a tout un travail actuellement fait pour être dans des objectifs extrêmement ambitieux. Le tout est que ce soit vivable et que l'usage puisse vraiment créer un lieu qui soit propice à l'échange et à une nouvelle vocation de lien. Donc nous ne sommes pas sur des enjeux environnementaux, uniquement basés sur des performances techniques, mais aussi sur des enjeux humains.

Le projet Saint Paul – l'Université Catholique : vous voyez cette traversée, vous imaginez la place des Archives à l'Ouest, et donc on va traverser, le Rhône étant après l'autre îlot. L'idée est vraiment de pouvoir travailler sur cette grande traversée qui va être sous une verrière dans laquelle on va pouvoir découvrir tout le patrimoine de l'ancien plan panoptique qui va desservir à la fois les cafeterias ouvertes sur la place et les amphithéâtres.

Ce lieu pourra parfois être ouvert à des associations liées au quartier pour organiser des manifestations en lien avec la faculté catholique, qui elle-même regroupe à la fois des lieux d'accueil, mais aussi toutes ces structures liées à son enseignement et qui sont extrêmement variées.

On a le plan du rez-de-chaussée : la façade que l'on va pouvoir découvrir sur la place des Archives est celle là : on a la place des Archives qui est devant et on a cette grande verrière dans laquelle on va pouvoir voir, par transparence, le bâtiment conservé et cette déambulation à l'intérieur pour aller retrouver l'îlot situé derrière. C'est une architecture qui a légèrement évolué par rapport peut-être à la consultation et c'est très bien, puisqu'on s'insère beaucoup plus sur l'idée globale de Confluence, avec la prise en compte des teintes pour avoir quelque chose qui se rapproche plus au Rhône, donc plus clair et cet effet, justement, d'ouverture avec ces grandes baies vitrées qui donne, si je regarde ce bâtiment, sur la grande bibliothèque. On a vraiment cette Université qui s'ouvre sur l'extérieur. Tout cet îlot va s'ouvrir sur l'extérieur. C'est pour cela que le projet a été baptisé « La vie grande ouverte ».

L'autre vue donc sur la place Suchet : vous voyez, en fait, que de l'enceinte, on va conserver malgré tout, une partie du mur en pierre qui va faire le tour et la porte, puisque c'est une porte relativement remarquable dans sa composition et qui évoque beaucoup de choses et beaucoup de souvenirs. Et on voit apparaître derrière, cette composition panoptique et donc, ce jeu avec la partie contemporaine et la partie plus ancienne sur différents plans.

L'acquisition du terrain se fera en juillet 2012 pour un lancement des travaux à la fin de l'année, troisième trimestre 2012, pour une rentrée universitaire en 2015.

Pour information sur la partie Saint Joseph ; c'est très en lien avec ce qui va se passer, malgré tout, sur la partie de l'Université, puisque c'est le lien entre le monde qui travaille, le monde de l'échange et le monde qui apprend. Il y a la création de 11 300 m² de bureaux, 120 logements d'accession à la propriété, une résidence intergénérationnelle de 130

logements destinés à Habitat et Humanisme -l'intérêt aussi, c'est cette diversité que l'on va pouvoir amener sur ce site- des logements locatifs avec l'OPAC du Rhône et le laboratoire d'économie sociale et solidaire, donc en lien avec l'Université Catholique et Habitat et Humanisme. Un lieu où les deux mondes vont pouvoir se retrouver dans la centralité. On verra qu'il y a des jardins accessibles et un lieu de restauration.

Sur l'îlot que l'on va pouvoir apercevoir quand on viendra en TGV : effectivement, c'est un îlot qui se voit plus d'ailleurs, quand on arrive en train plutôt qu'en voiture, car on est un peu trop près, mais on voit déjà le projet sur lequel on a conservé le bâtiment central avec des murs que l'on a légèrement ouverts et sur lequel on a «posé» la partie des bureaux en premier plan. Sur la partie entre la rue qui va faire le lien entre l'Université catholique qui est devant et cette partie là qui fait la transition avec Saint Joseph, on conserve certaines parties avec les arches et on va construire une partie accession et une partie locative.

La mise en place des jardins intérieurs ; la préservation de tout ce patrimoine, les dessertes intérieures par un système de coursives à deux niveaux, rez-de-chaussée et étage, va enfin pouvoir être découvert, c'est un monde assez extraordinaire à l'intérieur qu'on va mettre en valeur, à la fois sur son architecture et sur les ambiances que l'on va créer, ambiance végétale et lieux de rencontres, avec plusieurs petits jardins qui vont pouvoir être desservis et qui seront accessibles au public.

Le calendrier prévisionnel : la commercialisation, en avril 2012, donc on y est. L'acquisition des terrains : juillet 2012. Troisième trimestre 2012, c'est le lancement des travaux, donc nous sommes là dans une continuité assez rapide, pour une livraison quatrième trimestre 2014.

On voit une vue aérienne en fait en ballon, de ce que va donner l'opération, sachant -je vous le présente rapidement- qu'il y a un gros travail aussi, parce que c'est du bâtiment vu depuis le haut, depuis la colline, avec vue sur les toits, donc avec toute la partie technique qui est intégrée : toiture végétalisée, diversité d'altitude entre divers bâtiments. Il y a eu un gros travail avec les services de la Communauté urbaine, la Ville de Lyon et avec les services de l'Etat pour avoir un projet qui a amené entre nous, entre les équipes de conception, de maîtrise d'ouvrage et je pense, ceux qui ont décidé aux niveaux du Grand Lyon et de la Ville, un projet qui fait vraiment un consensus dynamique sur une opération qui nous enthousiasme, nous, dans l'équipe et je pense, un projet qui a été montré aux habitants du secteur, et a amené un vrai dialogue et un vrai lien qui va se poursuivre pendant le chantier et surtout après.

Voilà, j'ai essayé de faire le plus rapidement possible.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Roche, très beau projet ! Monsieur Truchot, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. TRUCHOT Jean Marc, de l'Université catholique de Lyon : Ce sera un lieu qui apportera beaucoup de possibilités de faire venir le public pour des colloques, des conférences. Bien sûr, le site accueillera environ 4.000 étudiants dans une vingtaine d'amphithéâtres, de salles de cours et de laboratoires. Une très grande bibliothèque permettra e transfert des 250.000 volumes de la bibliothèque actuelle de «Bellecour».

En même temps, pour la Ville de Lyon, ce transfert permettra un aménagement du site Bellecour. Je crois donc qu'il y a un double intérêt que la ville a très certainement perçu et nous a indiqué plusieurs fois.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour ce projet.

(Applaudissements.)

(Reprise de la séance à 19h15.)

M. LE MAIRE : Nous allons reprendre la séance du Conseil municipal. Nous avons trois interventions, Monsieur Broliquier !

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous avons découvert en séance l'existence de cette Commission générale. Je crois que c'est contraire à toutes les règles de fonctionnement de notre assemblée et nous vous demandons de ne pas renouveler ce genre de surprise, et de respecter notre règlement intérieur.

Cela n'empêche pas d'écouter avec plaisir M. Roche nous présenter son projet, qui est un beau projet et nous ne pouvons que nous féliciter de l'avancée de celui-ci.

C'est un projet que nous avons toujours défendu. Il est porté par l'OGIC, par l'Université catholique, par l'OPAC du Rhône et par Habitat et Humanisme. Ce sont eux qui ont présenté un dossier innovant de reconversion des prisons au moment où il était question de les détruire.

C'est ce projet qui a été choisi par l'Etat et je tiens à rendre hommage au préfet Jacques Giraud qui à l'époque, a joué un rôle moteur dans cette décision, en novembre 2010, alors que des groupes importants étaient sur les rangs. L'implication de l'Université catholique a été déterminante dans ce choix et c'est une opération de reconversion patrimoniale qui est un vrai défi financier pour cette université.

L'ensemble de la Faculté sur le site des prisons représente un investissement à la fois « sols et construction » d'un montant de 76 millions d'euros, avec comme gageur de ne financer cet investissement qu'avec un recours très limité aux subventions publiques. Ce qui nous arrange bien, mais ce qui ne facilite pas la tâche de cet établissement d'enseignement supérieur.

La Catho est en passe de relever ce défi avec son plan de financement. Compte tenu de la trésorerie, mais aussi de son programme de cession de locaux, la ligne d'emprunt nécessaire pour boucler le programme sera de 20 millions d'euros. C'est un effort de gestion et d'investissement remarquable qui mérite d'être souligné.

Les prévisions de capacité d'autofinancement sont tout à fait compatibles avec l'annuité d'emprunt à venir. Pour ces raisons et pour la qualité de cette implantation, il va y avoir 10.000 étudiants sur le site de Saint-Paul, nos sommes tout à fait d'accord pour que la Ville apporte sa garantie à hauteur de 50 % des emprunts, comme vous nous le proposez aujourd'hui.

Accorder cette garantie est bien la moindre des choses que puisse faire la Ville de Lyon pour ce projet important, pour son rayonnement et pour son aménagement. Il va redynamiser et modifier le quartier de Perrache. Nous sommes heureux pour les habitants de ce quartier.

Nous nous réjouissons également que cette reconversion se fasse dans le respect du site, dans le respect architectural des bâtiments existants et dans le respect de la tradition humaniste de Lyon.

Cette reconversion des prisons est un heureux dénouement de l'histoire. Nous avons eu, un temps, peur pour elles, elles sont désormais sauvées et elles vont connaître une nouvelle vie grâce à une gestion exemplaire de l'Etat et au soutien des partenaires privés. Mais rendons à César ce qui est à César.

Contrairement à ce que vous semblez nous faire croire, Monsieur le Maire, ce projet n'est pas votre projet, mais encore une fois celui de l'Etat et de partenaires privés. J'espère que vous aurez la décence de ne pas l'inclure dans votre bilan de mandat, bien évidemment ! Je vous remercie de votre attention.

(Protestations sur les bancs de la Majorité.)

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous sommes bien sûr favorables à cette garantie d'emprunt qui est, nous semble-t-il, le minimum que la Ville puisse faire pour accompagner un projet d'envergure d'abord pour le pôle universitaire lyonnais, mais également pour la dynamisation du quartier de Perrache.

Minimum, car c'est vrai que par le passé notre collectivité avait su se montrer un peu plus généreuse pour des aménagements universitaires même privés. Mais c'était un autre Maire et une autre majorité... Et, à l'époque, une dizaine d'élus présents encore sur ces bancs, dont vous Monsieur le Maire, s'étaient opposés à une participation financière de la Ville pour l'implantation de l'Université catholique sur le site de la caserne Bissuel, place Carnot.

Je voudrais revenir un instant sur l'action de l'Etat dans ce dossier qui, je crois, a été assez exemplaire. C'est en mars 2006 que le site de Corbas a été choisi pour accueillir la nouvelle prison de Lyon. Au printemps 2009, c'est la fermeture des prisons Saint-Paul – Saint-Joseph avec le transfert des prisonniers. Début 2010, le Préfet lance un appel à projets pour ce site que l'Etat ne veut pas conserver dans son patrimoine et c'est à l'automne de cette même année que le lauréat est choisi.

Le projet retenu est un projet d'envergure, mais dans le même temps, un projet équilibré dans le sens où il marie activités d'enseignement, activités tertiaires mais également du logement sous toutes ses formes : Habitat Humanisme, Institut de l'Entraide Solidaire. Je ne peux m'empêcher de mettre ce projet en parallèle avec celui de l'Hôtel Dieu que vous avez vous-même piloté et je regrette, à nouveau, que vous n'ayez pas eu pour ce projet, la volonté de conserver à l'intérieur de ce bâtiment, un certain nombre d'activités d'intérêt général et que vous ayez fait, contrairement à l'Etat, le choix du 100 % privé.

Les travaux devraient commencer à la fin de cette année pour être opérationnels pour la rentrée universitaire 2015. En un temps finalement assez court, nous allons assister à une renaissance symbolique d'un lieu, qui au début de son histoire était synonyme d'échec, vers un lieu qui sera porteur d'avenir.

Il serait bien d'ailleurs, qu'à l'occasion, la question du passage sous les voûtes puisse être à nouveau examiné car beaucoup de monde va fréquenter ce lieu et je sais qu'un certain nombre de solutions sont envisagées.

Je tiens par ailleurs à me féliciter de la réduction de la vitesse à 70 km/h sur l'A7 décidée par le Préfet la semaine dernière, ce qui permettra de réduire les nuisances pour les riverains en attendant la réalisation du TOP (Tronçon Ouest du Périphérique) ou du COL (Contournement Ouest Lyonnais), condition indispensable au déclassement de cette portion de l'autoroute en boulevard urbain et ainsi de redonner à l'ensemble de ce site une qualité urbaine qu'il n'avait pas connu depuis de très nombreuses années.

J'espère enfin que les déclarations récentes du nouveau Président de la République au Comité national d'action laïque, ne viendront pas bouleverser cet équilibre financier qui provoque beaucoup d'inquiétude dans l'enseignement catholique et si un certain nombre de dispositions était mis en œuvre, j'espère que le risque pour notre ville ne serait pas une conséquence de ces décisions.

En attendant, nous nous réjouissons de cette réalisation et nous voterons cette garantie sollicitée à hauteur de 50 % par l'Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon.

Je vous remercie.

Mme GELAS Nadine : Monsieur le Maire, chers Collègues, voici une délibération dont nous connaissons tous, maintenant, le contenu que nous approuvons pleinement.

Nous l'approuvons parce que, par delà même la symbolique « on ferme une prison, on ouvre une école » -en l'occurrence des locaux universitaires- « instruire, plutôt que punir », nous manifestons ainsi une nouvelle fois le soutien de la Ville et du Grand Lyon au savoir, à l'éducation, à la formation et plus spécifiquement au PRES – Université de Lyon, dont les facultés catholiques sont membre associé.

Nous manifestons aussi notre soutien à la réhabilitation d'un bâtiment significatif de notre patrimoine, dans sa dimension architecturale comme dans sa dimension historique. Cette réhabilitation, telle qu'elle vient de nous être présentée, ne cherche pas à « formoliser » la prison Saint-Paul. Elle est plutôt inventive, ouverte vers le futur sans trahir le passé, en un mot revivifiante comme l'ont été ou le seront les réécritures de la Sucrière, des Docks et de l'Hôtel Dieu, pour ne citer que ces quelques exemples.

Ce projet Prison Saint-Paul/Institut Catholique est enfin une formidable opportunité pour le 2^e arrondissement en gommant quelque peu la frontière entre le Nord et le Sud, en apportant au Sud et à la Confluence un nouvel équipement d'envergure ouvert aux habitants ainsi qu'une importante population étudiante dont on connaît le dynamisme.

On nous avait tant dit, tant répété que nous ne pensions pour ce morceau de presque île qu'aux loisirs et au divertissement que nous nous réjouissons d'y voir côte à côte, certes un centre de loisirs très attractif, mais aussi des sièges d'entreprises, des équipements publics et des lieux de savoir et de culture, aujourd'hui les Archives, la Sucrière, où il y a une très belle exposition d'art contemporain, bientôt une nouvelle Maison de la danse et avec l'Institut Catholique, une partie de l'Université de Lyon. Tout cela est évidemment, Monsieur le Maire, chers Collègues, très positif.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je vais être bref, car je ne voudrais pas répéter tout ce que viennent de dire mes Collègues, sur les raisons de se réjouir de cette transformation, mais simplement répondre à la question de M. Broliquier qui disait « j'espère que vous ne mettez pas dans votre bilan de mandat, la transformation de la Faculté catholique ». Je réponds non et oui !

Non, parce que nous ne finançons pas la transformation, et c'était la règle fixée dès le départ, mais un peu « oui » car nous avons largement accompagné le projet, ne serait-ce que parce que ce que vous avez vu, notamment la conservation des éléments patrimoniaux, a été dégagée à travers le travail de l'agence d'urbanisme et de la Communauté urbaine qui a participé ainsi que la Ville d'ailleurs, de bout en bout, au Comité mettant en place le cahier des charges ainsi que les jurés et les sélections.

Nous avons découvert un jour, comme le Préfet, qu'il y avait eu par l'administration pénitentiaire déposition d'un permis de démolir. Certains se sont exprimés publiquement. Je ne sais pas si c'était le rôle de la Ville de Lyon de le faire publiquement mais en tout cas j'avais simplement fait remarquer que le permis de construire déposé était nul car un seul permis de démolir avait été déposé pour deux bâtiments séparés par une rue. Avec cela, il y avait de quoi argumenter d'après le Préfet.

Le Préfet a écouté, entendu et compris que c'était tout à fait désastreux d'essayer de résoudre un problème financier par la destruction du bâtiment. Nous n'avons aucune raison d'occulter ce qui s'est passé, ni de se glorifier de la totalité du travail réalisé. On se contentera simplement d'avoir accompagné en bonne intelligence et de continuer à le faire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)